



VILLE DE  
LA ROQUE  
D'ANTHÉRON

## CONSEIL MUNICIPAL DECISION DU MAIRE

### N° 26/24 – APPROBATION D'UNE CONVENTION DE LOCATION DE L'ABBAYE DE SILVACANE

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,
- **VU** la délibération N°23/20 du 24 mai 2020,
- **VU** la délibération N°28/20 du 24 mai 2020,
- **VU** la demande de location de l'Abbaye de Silvacane par Monsieur Didier BROUDARD représentant les Transports BICARATS à la Roque d'Anthéron,

DECIDE d'approuver la convention de location de l'Abbaye de Silvacane établie entre la Commune de LA ROQUE D'ANTHERON, et Monsieur Didier BROUDARD des Transports BISCARATS sis 3, rue Léonard de Vinci – ZA la Roque 2 – 13640 LA ROQUE D'ANTHERON pour l'organisation d'un évènement privé.

DIT que cette convention est conclue pour le mardi 9 avril 2024 et pourra regrouper 400 personnes au maximum.

DIT qu'un avis de somme à payer de 385€ sera demandé au bénéficiaire correspondant à :

- Forfait droit d'entrée : 210€
- Mise à disposition du personnel : 175€

avec majoration au-delà de 20h

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 15 avril 2024



Jean-Pierre SERRUS

Certifié exécutoire compte tenu de  
la transmission en Sous-Préfecture  
le 17/04/24 et de la publication  
ou notification le 17/04/24